

Un évènement collaboratif piloté par

Les Conférences de l'Entreprise

« Evènement interprofessionnel dédié aux Entreprises et
à ceux qui les font grandir »

27 NOVEMBRE 2018 - LYON

Les Conférences de l'Entreprise rassemblent les acteurs de l'accompagnement et du financement des entreprises. Cette 12^{ème} édition, également labélisée « CROWDTUESDAY » par l'European Crowdfunding Network, s'articulera autour des **grandes réformes de l'ère Macron, du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises: du financement à la transmission, en passant par les solutions d'épargne et d'investissement pour et dans l'entreprise ...** Et toujours notre **RDV incontournable dédié aux start-ups** : concours de pitch de présentations, ponctué par la remise du trophée à l'une de ces entreprises de demain, clôturé par notre **Business Meeting**.

Les visiteurs attendus sont bien sûr des **chefs d'entreprises**, des **particuliers** souhaitant investir "intelligent et utile", mais également tous les **conseils à l'entreprise** et aux chefs d'entreprises (conseils en gestion de patrimoine, conseils en haut de bilan, experts comptables, banquiers, avocats, notaires, assureurs...) ou encore les entreprises à la recherche de financement et de sources de développement.

Vous l'aurez compris : cette manifestation est un lieu idéal de networking pour rencontrer des professionnels et intégrer de nouvelles compétences !

Principaux Partenaires Institutionnels et sponsors



Partenaires presse



Partenaire logistique



Contact organisation: Céline MAHINC : contact@lcentreprise.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'évènement

Contact presse et inscription : Cécile OLIO : c.olio@anacofi.asso.fr

Relation partenaires et membres ANACOFI



Comme chaque année nous avons été heureux de pouvoir vous proposer ce moment d'échange collaboratif entre ceux qui accompagnent les entreprises et les chefs d'entreprises.

Et même si les grèves du début d'année nous ont obligé à annuler l'une des étapes et à ne pas déployer les deux nouvelles envisagées, je souhaite remercier les acteurs des LCE de Lyon, Marseille et Paris, qui ont permis d'organiser des conférences de l'entreprise de qualité et qui ont atteint les objectifs fixés.

Merci donc à l'équipe de l'ANACOFI, mais aussi aux places financières de Marseille et Lyon, ainsi qu'aux CPME de ces territoires, qui nous soutiennent depuis le début, à la Médiation Nationale du Crédit aux Entreprises et aux établissements d'enseignement supérieur qui nous ont accueilli à Marseille et soutenu à Lyon ou Paris.

Cette année une nouvelle organisation est venue nous apporter son concours, preuve que la logique de nos LCE intéresse et que la famille de ceux qui se donnent la main, pour proposer des événements et des réflexions de qualité, autour des thématiques qui nous intéressent, s'agrandit.

Finance Innovation nous a donc rejoint et a apporté avec elle, nombre d'entreprises qui ont concourues pour le Trophée LCE.

Naturellement et même si nos LCE sont organisées avec les moyens des organisations qui se donnent la main, il faut un peu d'argent en complément et je tiens à remercier aussi les 4 partenaires des éditions régionales et les 4 de l'édition parisienne.

Enfin, je n'oublie pas la presse, qui nous accompagne. Pour les éditions de Lyon et Marseille, un remerciement spécial au groupe AGEFI qui a animé les débats.

Je vous laisse découvrir la teneur de nos échanges, nombreux et je le pense, utiles pour tous ceux que l'entreprise, principalement la TPE/PME intéresse. Nos débats auront été nourris et sans langue de bois.

Mais je n'oublie pas nos entreprises primées. Les candidats étaient nombreux, leurs entreprises légitimes à concourir et leurs dirigeants passionnés.

Mais il a bien fallu des vainqueurs, choisis par l'assistance, à qui remettre notre maintenant traditionnel trophée de cristal.

Félicitations aux vainqueurs, que nous suivrons au mieux.

SOMMAIRE

Retrouver CV et résumés de carrière de nos intervenants sur [Intervenants Lyon LCE 2018](#)

Table des matières

EDITO & REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
Mardi 27 Novembre - LYON Hôtel ParkSaône	4
Synthèse des Conférences du 27 Novembre 2018	5
Les grandes réformes de l'ère Macron qui imPACTent l'entreprise, du financement à la transmission.....	5
Que deviennent en 2018 les solutions d'épargne et d'investissement pour et dans l'entreprise	6
Le Trophée des Conférences de l'Entreprise	8
Participants LCE Lyon 2018	9
Organisations co-organisatrices et Partenaires / Sponsors	11



Mardi 27 Novembre - LYON Hôtel ParkSaône
26, rue Félix Mangini et 2, rue des mûriers - 69009 Lyon

16h00 - 16h20 : Accueil Café

16h20 - 16h30 : Mots d'accueil David CHARLET, Président de l'ANACOFI

16h30 - 17h40 1^{ère} Table ronde : *Les grandes réformes de l'ère Macron qui imPACTent l'entreprise, du financement à la transmission.*

Modérateur : Bertille GILLE, journaliste Agéfi Actifs

Intervenants : David CHARLET, Président de l'ANACOFI ; Jean-Pierre LAC, Président Lyon Place Financière et Tertiaire ; Frédéric VISNOVSKY, Médiateur national du crédit aux entreprises et Président de l'Observatoire du financement des entreprises ; Damien DREUX, Président de l'ordre régional Rhône-Alpes des experts comptables ; Franck MORIZE, Secrétaire Général de la CPME du Rhône ; Me Bertrand de BELVAL, délégué du Bâtonnier aux juridictions commerciales - barreau de Lyon.

17h50- 19h00 2^{ème} Table ronde : *Que deviennent en 2018 les solutions d'épargne et d'investissement pour et dans l'entreprise*

Modérateur : Bertille GILLE, journaliste Agéfi Actifs

Intervenants : David DESOLNEUX, Directeur du pôle gestion financière et clientèle professionnelle Banque RICHELIEU ; Amélie de VOMECOURT, Chargée de Relations Partenaires OCTOBER ; Jean Charles NAIMI, Responsable rédactionnel PREVISSIMA

19h00- 19h30 Pitches de nos startups mises à l'honneur. Remise du TROPHEE des Entreprises

19h30 - 21h00 Synthèse de l'évènement et mots de clôture

David CHARLET, Président ANACOFI

Soirée de clôture BUSINESS MEETING : networking autour d'un cocktail

Les grandes réformes de l'ère Macron qui impACTent l'entreprise, du financement à la transmission

Alors que l'objectif de PACTE est de faire bouger les lignes, desserrer les étaux afin d'avoir plus de facilité à développer les entreprises et le financement de l'économie, certaines solutions sont encore sous utilisées.

Et concomitamment, nous devons « prendre en charge » la réforme de la formation, la loi de finances, le règlement général sur les protections des données (RGPD), ELAN, ...

Les choses ne paraissent pas si aisées, pour autant, on parle de trouver « seulement » 10 milliards € de plus pour les PME en créant de la culture d'entreprise. D'où une loi PACTE pas forcément « grandiose » mais efficace ?

Il faudrait commencer par aider les entreprises à comprendre mieux le financement, par de la culture financière et plus d'accompagnement. Car l'accès au crédit est facile (70% de réponses positives pour du financement de trésorerie de la part des établissements de crédit). Mais 30% des TPE ont des capitaux propres négatifs, ce qui rend naturellement les banques réticentes. On aurait pu espérer la mise en place de SICAV régionales qui auraient permis de financer les entreprises locales en connectant les services de manière beaucoup plus directe, afin d'orienter vers elles l'épargne qui existe, pour les aider. La loi PACTE favorise pourtant la vie des entreprises (modification des seuils) afin qu'elles puissent accéder plus facilement à des financements plus longs. Et surtout, PACTE laisse la Banque de France accéder aux signaux faibles : retard de paiement, cotisation URSSAF, ... afin de détecter le plus en amont possible les entreprises pouvant connaître des difficultés. Cependant, avant d'imaginer orienter l'épargne vers les PME, il faudrait commencer par obliger (les donneurs d'ordres publics) à respecter la loi LME, qui accorde déjà 45 jours de délai de paiement...

Le prêt interentreprise, souvent oublié, est aussi un moyen de diversifier les sources de financement pour les professionnels.

Il est à noter que l'état d'esprit des chefs d'entreprise est positif, mais la croissance faible génère des problèmes de recrutement, qui risquent de s'exacerber avec la réforme de la formation : nous constatons d'ores et déjà une inadéquation entre l'offre et la demande en matière d'emploi ! l'entreprise aura t'elle demain les moyens de former ses collaborateurs ?

En ce qui concerne la transmission d'entreprise, il y aurait 500 000 entreprises concernées !? la problématique est qu'il s'agit d'un marché très opaque, qui a pu être amélioré avec le droit d'information des salariés. Pourtant, beaucoup sont en recherche d'entreprise à reprendre ! mais 1 million d'entreprises reposent sur les épaules d'une seule personne... pour celles qui sont « transmissibles », la loi PACTE et le pacte DUTREIL font de la France « un paradis fiscal » de la transmission !

Ainsi PACTE vient supprimer l'obligation de déclaration annuelle à l'administration et vient faciliter la circulation des titres au sein du pacte sans remettre en cause la totalité de l'exonération.

Par ailleurs PACTE vient conforter et élargir les avantages du crédit-vendeur (étalement de l'impôt et des prélèvements sociaux pendant la durée du crédit vendeur) pour toute entreprise de moins de 50 salariés et ayant un total de bilan ou un chiffre d'affaire inférieur à 10 millions d'euros.

Il ne faudrait pas que les entreprises soient noyées dans les textes et nouvelles définitions, et ainsi qu'elles soient mises en danger par l'attente de la nouvelle jurisprudence...



Que deviennent en 2018 les solutions d'épargne et d'investissement pour et dans l'entreprise



L'investissement moyen des français dans des actifs est de 59.100€ nets/habitants, avec + 7.7% en 2017

Pourtant, la culture financière est encore à améliorer afin de permettre l'orientation de l'épargne vers l'économie réelle. Les dernières mesures mises en place ou en lices, semblent vouloir permettre une meilleure lecture et ainsi favoriser cette possibilité.

En ce qui concerne le financement de l'entreprise, les particuliers ont la possibilité d'investir dans l'économie réelle grâce à la finance alternative, et plus précisément par le financement participatif. En quelques chiffres ¹ : la finance alternative

représente 621,4 millions € au 1^{er} semestre 2018 dont 208.6 millions € de finance participative. Le crowdfunding pèse donc un tiers des financements alternatifs. Il est en progression de + 36% vs S1 2017. Surtout, le financement participatif a collecté 905 millions € pour le secteur éco depuis 2015 !

Il est à noter que la typologie de crowdfunding qui remporte le plus vif succès est le prêt (essentiellement par émission obligataire avec 97.6 millions € au S1 2018) ; au détriment de l'investissement (actions) qui est en perte de vitesse (S1 2018= -50%). Ainsi, la suppression de l'ISF ne semble pas confirmer les prévisions du gouvernement qui espérait une réaffectation de l'épargne des Français vers le financement de l'économie réelle ; et le coup le pouce fiscal annoncé début 2018 qui devait faire passer la réduction d'impôt de 18% à 25% dans le cadre de l'IR-PME (Madelin) n'a toujours pas été concrétisé, mettant les investisseurs potentiels dans une situation d'imprévisibilité et d'attente.

Les porteurs de projets les plus financés par le crowdfunding (dettes ou quasi fonds propres) sont les TPE/PME/ETI, avec 73% des fonds collectés. Cette appétence peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la finance participative est complémentaire des financements traditionnels en finançant ce que la banque ne veut pas ou ne sait pas faire (absence de prise de garantie); le crowdfunding finance des entreprises « viables » après sélection de dossier ; le financement est rapide ; ... La loi PACTE vise à renforcer cet outil crowdlending, puisqu'un amendement propose d'adapter le statut des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) et d'intermédiaire en financement participatif (IFP), afin notamment d'améliorer l'articulation entre ces acteurs du financement des entreprises et augmenter ainsi les options possibles de financement pour les entrepreneurs... Enfin !

La loi PACTE veut également voir se développer la finance participative en quasi fonds propres : elle rend éligibles au PEA PME de nouveaux titres : obligations taux fixe, mini bons et titres participatifs.

D'ailleurs PACTE agit globalement sur le PEA PME qui bénéficie d'une fiscalité avantageuse (17.2% de PS seulement après 5 ans de détention) ; qui voit ses règles de fonctionnement assouplies ; transferts facilités ; limitations des frais de tenues de compte et des frais de transfert ; création d'un PEA PME jeune de -25 ans.

De plus, PACTE agit favorablement à un autre niveau de la finance participative en offrant la possibilité aux institutionnels d'investir une part raisonnable de l'argent confié par les particuliers (via les plans d'épargne par exemples) sur du crowdfunding.

Car l'épargne salariale est un autre vecteur important du financement, et répond à des attentes factuelles et légitimes :

La loi PACTE c'est : une simplification et une homogénéité des dispositifs actuels (fiscalité, conditions d'entrée et de sortie,...) ; la portabilité des produits ; un cadre commun avec le PER (Plan Epargne Retraite « unique ») ; l'ouverture à un plus grand nombre de personnes à une « retraite supplémentaire » ; la possibilité d'épargner en vue de la retraite ; la liberté de choix et la responsabilité de l'épargnant ; favoriser l'ISR (« enjeux sociaux et environnementaux »). Pour ce faire, des mesures ambitieuses veulent être mises en place :

- Renforcement l'épargne salariale dans les PME-ETI avec la suppression du forfait social dès le 01/01/2019 par une épargne salariale à 0% de charge pour les entreprises de moins de 50 salariés (Participation, Intéressement et abondement) et pour les entreprises de 51 à 250 salariés (Intéressement)

¹ Source : "Baromètre du Crowdfunding en France pour le 1er semestre 2018", réalisé par KPMG pour Financement Participatif France

- Déductibilité des versements volontaires dans le PERCO en contrepartie d'un traitement fiscal moins favorable à la sortie, comme sur le Madelin, Article 83 et PERP dont la rente viagère est fiscalisée.
- Transférabilité des capitaux entre le PERCO, le PERP, Madelin et article 83
- Flexibilité dans les modes de sortie : harmonisation des conditions de sortie anticipée PERCO, PERP, Madelin, Article 83 (Acquisition de la résidence principale)...

Enfin, l'entreprise peut compter sur des produits différenciants pour placer sa trésorerie excédentaire. En effet, actuellement, la rémunération normale de l'argent via des produits bancaires classiques est négative (-0.40%) ou au mieux, ne compense pas l'inflation. Le but est alors pour beaucoup de limiter les pertes ou non gains. Ils investissent même parfois en sachant qu'ils ne gagneront rien.

Or, des offres existent ou peuvent être bâties. Comme toujours en matière d'allocation d'actif, elles supposent de maîtriser la durée d'investissement, le rendement espéré et le risque toléré, mais si on considère la possibilité de mixer des solutions d'investissement à faible risque avec d'autres supports à plus haut rendement, comme par exemple, des emprunts d'Etat de pays qui rémunèrent mieux l'argent, il est possible de cesser de perdre de la valeur et de retrouver un effet économique positif, de la trésorerie.

On note également que la loi PACTE s'intéresse à la reprise d'entreprise par les salariés en supprimant le seuil de salariés minimum pour bénéficier du crédit d'impôt.

Enfin, le « rebond » des dirigeants ayant eu une phase de règlement judiciaire sera facilité, en réduisant la durée de cette procédure.

En amont, lors de la création de l'entreprise, les démarches seront simplifiées. Ainsi le créateur n'aura plus qu'un seul interlocuteur et pourra effectuer les démarches de façon dématérialisée.

Tout au long de la vie de l'entreprise, la loi PACTE en relevant le seuil de certification de comptes se repositionne au niveau des montants européens. Elle permettra une économie moyenne de 5 à 6000 € par an.

Le Trophée des Conférences de l'Entreprise

Retrouver les fiches de présentation de nos entreprises innovantes [Pitches LCE Lyon 2018](#)



Des **entreprises innovantes (AEVATAR, CHOISIR MA CRECHE, FINALGO, FINKEY, KERYS, KICK AND BOOST, LOOK FOR SCIENCE, REDFOX FINANCE)**, ont été mises à l'honneur devant l'ensemble des futurs investisseurs publics, privés et particuliers, donneurs d'ordre, conseils à l'entreprise assistant aux Conférences de l'Entreprise, ainsi que la presse locale et nationale spécialisée. A la suite de la présentation de leurs projets devant l'auditoire des Conférences de l'Entreprise, **Delphine DEMARQUETTE – Choisir ma Crèche** (grand réseau national de crèches qui apporte des solutions aux entreprises ayant des collaborateurs jeunes parents à la recherche de places en crèches. Leur mission : trouver la place en crèche idéale pour chacune des familles sur l'ensemble du territoire national.) - a obtenu cette année le **trophée LCE 2018** qui récompense l'entreprise ayant les potentiels économiques du territoire les mieux défendus et une réelle valeur ajoutée à proposer à son marché.

Nous clôturons cet évènement dédié aux entreprises et à ceux qui les font grandir par notre Business Meeting :

Lors d'un cocktail dinatoire, les participants ont pu développer leur réseau professionnel et rencontrer futurs clients, partenaires et conseils, en toute convivialité.

« Tout est possible à qui rêve, ose, travaille et n'abandonne jamais ! »

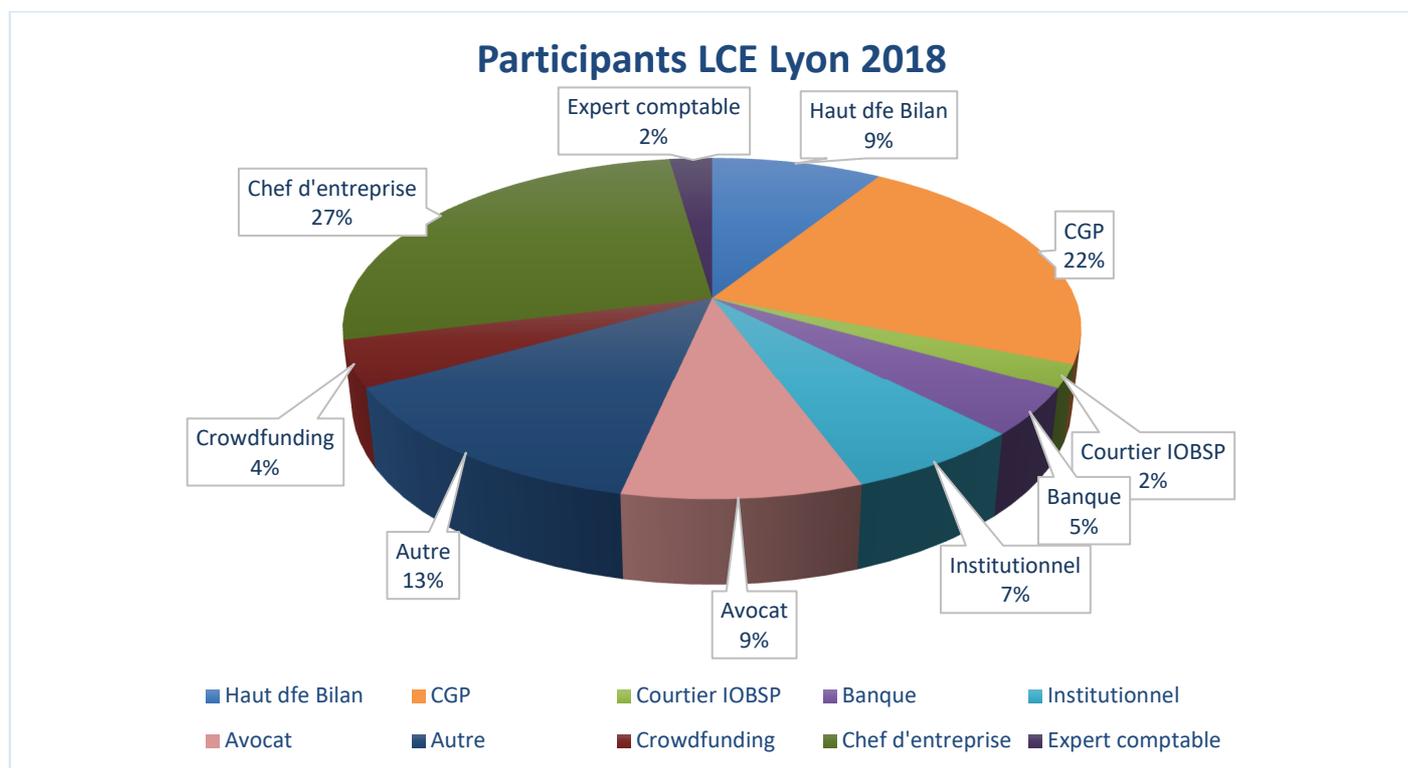
Cette phrase résonne en moi, je suis fière d'avoir parlé avec conviction de l'activité et du caractère innovant de Choisir Ma Crèche.

Je remercie chaleureusement Rémi Reibel du Club affaires 69 de m'avoir donné la chance de participer à cet événement LCE organisé par Anacofi.

Je suis émue d'avoir remporté ce trophée, je vous garantis que je n'oublierai jamais le moment où David Charlet m'a remis ce trophée ! Sincèrement, j'ai vécu pleinement cet instant précieux et unique !

Ce trophée est une belle promesse, celle qui parle avec le cœur d'avenir !

*Delphine DEMARQUETTE
Lauréate trophée LCE Lyon 2018
Choisir ma crèche*



Ainsi s'achève la 12^{ème} édition des Conférences de l'Entreprise : David CHARLET constate que tous les intervenants attendent l'entrée en vigueur de la Loi PACTE, attendue comme LE texte déclencheur de la révolution en faveur des entreprises.

Ce projet qui devrait devenir concret entre la fin du premier trimestre ou semestre 2019, avec presque 6 mois de retard, amènera de nombreuses évolutions, dans l'ensemble jugées positives mais parfois critiquées.

Les participants à nos tables rondes ont, je le pense, permis de bien situer à la fois les points positifs de ce texte et les questions qui restent en suspens, tout autant que les quelques sujets « qui pourraient fâcher ».

Toujours est il que nos débatteurs se sont accordés sur la reconnaissance de ce que la situation et le cadre proposé aux TPE/PME s'était amélioré rapidement.

Pour autant, le chemin reste long et les principaux textes entrés en vigueur ou attendus ne produiront leurs effets que dans quelques mois au mieux.

Par ailleurs, comme l'année précédente tous les participants se sont passionnés pour les modes alternatifs de financement mais plus qu'au par avant, pour la question de la transmission.

Ces évolutions perceptibles des centres d'intérêts des uns et des autres et le grand challenge que représente PACTE, feront sans doute, tout l'intérêt des éditions 2019, auxquelles nous espérons vous retrouver encore plus nombreux.

L'équipe qui a fait une réalité de ce projet restera à votre disposition pour tout complément d'informations, tout au long de l'année et travaille déjà aux éditions et actions futures, qui se déploient en régions. A très bientôt !

Vous pouvez suivre le déroulé des Conférences de l'Entreprise sur

<http://www.lcentreprise.fr>

ou en flashant le code suivant grâce à l'application de votre smartphone:



Organisations co-organisatrices et Partenaires / Sponsors



Banque Richelieu



LE COURRIER FINANCIER

